

" La CAPSO anime toute l'année des actions de prévention dans les écoles et auprès du grand public "

////////// PRÉVENTION

Une aggro engagée dans la prévention des déchets

La collecte des ordures ménagères est une compétence obligatoire de la CAPSO. Depuis sa création, elle n'a eu de cesse d'améliorer la qualité de service tout en veillant à optimiser au mieux les coûts grâce à des économies d'échelle, le tout dans une logique de développement durable.

Des actions de prévention et de sensibilisation

Depuis plus de quinze ans, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer s'est engagée dans une politique volontariste en matière de prévention des déchets, à travers un Plan local de Prévention des déchets ménagers et assimilés ou encore de la labellisation territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage.

Ces programmes ont permis de créer une dynamique territoriale et de mobiliser les acteurs locaux sur la question des déchets. La CAPSO anime également toute l'année des actions de prévention dans les écoles et auprès du grand public, afin de sensibiliser les habitants sur la prévention des déchets.

**CITEO est un organisme qui soutient financièrement les collectivités pour réduire l'impact environnemental des déchets ménagers et valoriser les emballages ménagers des particuliers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.*

Un geste du tri, ancré sur le territoire

Depuis vingt-ans, la collecte sélective a été déployé sur le territoire, afin de valoriser le recyclage des emballages ménagers. Un geste du tri que l'État souhaite simplifier pour les particuliers, afin de valoriser un maximum d'emballages ménagers. Il s'agit notamment de dépasser le modèle économique linéaire « produire, consommer, jeter » et de donner la priorité à un modèle d'économie circulaire, plus durable.

Pour atteindre les objectifs fixés par l'État, la CAPSO devra également traiter, d'ici janvier 2023, l'ensemble des emballages en plastique appelé "Extension des Consignes de Tri" (ECT). Elle a ainsi répondu à un appel à projet, lancé par CITEO*, pour optimiser la collecte des déchets et mettre en place les ECT.

Le tri sélectif dans la CAPSO



↓
Valorisation matière*
53,4%

**sont considérés comme valorisables les emballages, les papiers, les cartons, les journaux magazines et prospectus.*

DES AMBASSADEURS DU TRI À LA RENCONTRE DES HABITANTS

Depuis le 1^{er} octobre, deux ambassadeurs du tri sillonnent les communes de la CAPSO, pour aller à la rencontre des habitants.

Leur rôle ? Sensibiliser les usagers sur le tri, distribuer les sacs de pré collecte, les informer sur la pratique du compostage... Une mission de proximité essentielle avec la future mise en place de l'extension des consignes de tri. Leurs zones d'intervention bougeront également en fonction des secteurs où le refus de tri est important (ce sont les déchets non conformes, issus des bacs jaunes, triés au centre de tri). Cela se traduira par un contrôle des bacs, afin d'inciter les habitants à trier correctement leurs emballages. Ces agents de proximité agissent en complémentarité des agents, qui interviennent déjà dans les établissements scolaires et extrascolaires, pour sensibiliser au tri et à la prévention des déchets.



ZOOM SUR...

Les bornes pour papiers et cartons, Un premier pas vers l'Extension des Consignes de Tri...

Pour répondre à la réglementation et à l'Extension des Consignes de Tri, la CAPSO a fait le choix de préparer les habitants au changement du geste de tri. Au vu du bon fonctionnement pour la collecte du verre en apport volontaire, l'agglomération a déployé, depuis environ quatre ans des bornes pour papiers et cartons, sur l'ensemble du territoire. Un dispositif innovant, qui permet d'isoler le papier carton de la collecte, pour mieux le valoriser, auprès des cartonneries et des papetiers locaux.

////////// ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Un modèle d'économie circulaire autour du papier carton

L'idée se concrétise en 2018, lorsque la CAPSO répond à un appel à projet de mise en place d'une économie circulaire concernant le flux papiers-cartons. Avec la présence historique des papetiers et des acteurs de la filière de recyclage sur le territoire, le contexte est plus que favorable à un projet de ce type, à la fois innovant et expérimental. Un des enjeux majeurs est de soutenir un nouveau modèle de développement économique basé sur l'approvisionnement local afin d'accélérer la transition écologique. En 2018, la CAPSO est lauréate du projet et installe ses premières bornes.



Papier et cartons

Journaux, magazines, boîtes, emballages carton, prospectus, papiers de bureau, courriers et lettres, cartons ondulés, catalogues, annuaires, livres, cahiers



A déposer **UNIQUEMENT** dans ces bornes



////////// FONCTIONNEMENT

La collecte en apport volontaire et la collecte citoyenne

La collecte en apport volontaire, on a tous à y gagner !

Ces bornes permettent aux habitants d'y déposer tous les emballages en papiers cartons, les cartonnettes, les papiers et journaux magazines tout en améliorant la qualité du tri. Celui-ci n'est plus pollué par les autres déchets (bouteilles de lait,

boîtes de conserves, etc.). Le contenu des bornes est alors valorisé chez les papetiers locaux, spécificité du territoire de la CAPSO.

La collecte séparée des fibreux (papier, carton) permet pour l'usager de gagner de la place dans sa poubelle jaune, et pour la CAPSO, d'économiser des coûts de traitement au centre de tri.

La collecte citoyenne, un geste pour les associations

Les bornes de la collecte citoyenne sont les mêmes que pour la collecte en apport





Les bacs de pré-collecte

Pour faciliter la pré-collecte et accompagner le tri au plus près du besoin, des bacs « cartons » sont fournis aux établissements scolaires, les relais associatifs et aux administrations. La particularité de ces bacs de pré-collecte est qu'ils ont été imaginés, conçus et fabriqués sur le territoire, fermant ainsi la « boucle de l'économie circulaire ».

Quelques chiffres

196

BORNES
POUR PAPIERS ET CARTONS

DONT

85

BORNES
POUR LA COLLECTE
CITOYENNE

1 301

TONNES COLLECTÉES
EN 2021



volontaire, mais c'est la destination des recettes qui change. Le papier et le carton collectés dans ces bornes sont directement acheminés auprès des papeteries du territoire. Une partie des recettes générées par la vente du papier et carton est reversée aux associations.

Par cette démarche, la CAPSO soutient les associations de son territoire (associations de parents d'élèves, associations sportives ou de valorisation du patrimoine etc...) en agissant en faveur de la transition territoriale. En 2021, le gain versé aux associations représente plus de 36 350 €.



**À PARTIR DU
1^{ER} DÉCEMBRE
2022**

FIN DE LA COLLECTE DU VERRE EN PORTE À PORTE



Dès le 1^{er} décembre, la collecte du verre en porte à porte s'arrête sur les secteurs de Fauquembergues, Théroouanne et Aire-sur-la-Lys. **La collecte du verre se fera uniquement en apport volontaire, comme pour les autres communes de l'agglomération.** Les emballages en verre sont à déposer dans les points de collecte, répartis sur le territoire.

Ce qu'il faut déposer

Bouteilles



Cannettes en verre



Bocaux et flacons



Pots
en verre



Ce qu'il ne faut pas déposer :

Objets en terre cuite
Vitres et miroirs, vaisselle,
porcelaine, céramique,
cristal, verres spéciaux

> À déposer vide, sans bouchon, ni capsule, ni couvercle. Inutile de rincer le contenant.



Retrouvez la colonne à verre et la borne à papier la plus proche de chez vous sur :

GEO.CA-PSO.FR

ou scannez ce QR CODE pour accéder à la carte interactive.

ZOOM SUR...

Simplification des consignes de tri

TOUS les emballages se trient

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

L'Extension des Consignes de Tri (ECT) est un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages. À partir du 1^{er} janvier 2023, le bac de tri s'ouvre à tous les emballages plastiques.

////////// FONCTIONNEMENT

La simplification du geste du tri

Comment ça marche ?

La simplification du geste de tri consiste à étendre les règles de tri pour permettre aux habitants de mettre tous les emballages plastiques dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots, barquettes, sachets... etc.

Pourquoi simplifier le tri ?

Pour augmenter le recyclage de tous les emballages. La simplification du tri active deux principaux leviers pour atteindre cet objectif : d'abord, elle contribue à systématiser le geste de tri des citoyens. Elle aide également à lever les doutes au moment de trier leurs emballages. Les emballages en plastique, tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice, le pot de yaourt, etc... constituent les erreurs de tri les plus fréquentes, même chez les bons trieurs. Désormais, avec l'ECT, tous ces emballages seront acceptés dans le bac jaune.

Téléchargez **L'APPLI GUIDE DU TRI**



Guide du tri

Disponible sur Google Play

Disponible sur l'App Store



Qu'est-ce qu'un emballage recyclable ?

Les emballages recyclables peuvent être en carton, en plastique ou en métal. Ce sont des déchets qui sont transformés pour la fabrication de nouveaux produits. Leur valorisation évite le prélèvement de matières premières.

Ce qu'il dans la p

Métal

Les bombes d'aérosol, les boîtes de conserves, les boîtes de boisson, les barquettes et les petits emballages en aluminium...

Briques alimentaires

Briques de lait, soupe et jus de fruits...

Plastique

Les bouteilles d'eau, de lait, d'huile alimentaire, les flacons de beauté, de shampoing, de gel douche...

Au 1^{er} janvier 2023

Le papier et le carton sont à jeter dans les bornes pour papiers et cartons

↳ voir page précédente



**faut mettre
poubelle jaune**



À déposer en vrac,
non imbriqués
et bien vidés et
inutile de laver !



Au 1^{er} janvier 2023

**100% des emballages
en plastique vont dans le bac jaune**



**Les nouveaux emballages
en plastique**



**Emballages souples
et tubes en plastique**



**Sacs, sachets et
films en plastique**

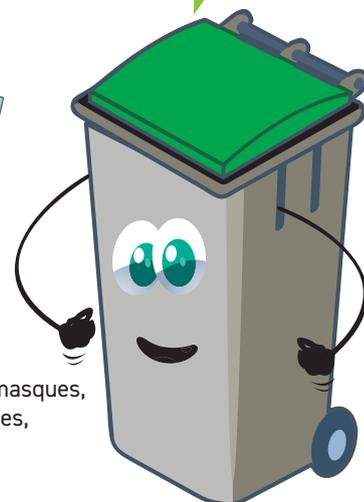


**Gobelets, pots, boîtes en plastique,
barquettes en plastique
ou en polystyrène**

**Ce qu'il faut continuer de
mettre dans la poubelle verte**



Couches, vaisselle, papier peint, stylos, rasoirs en plastique jetable, restes de table variés (viandes, poissons...), mouchoirs, masques, lingettes, objets cassés, pots de fleur, coton à démaquiller, éponges, litières pour animaux, etc.. **Merci de déposer vos déchets dans un sac en plastique fermé.**



ZOOM SUR...

Les déchetteries sur le territoire

Le SMLA (Syndicat Mixte Lys Audomarois) gère 6 déchetteries, à votre disposition pour y déposer vos déchets encombrants, gravats, restes de peinture, électroménager, meubles, déchets verts, textiles...



www.smla.fr

ADRESSES DES DÉCHETTERIES

- > **ARQUES** : rue Colbert, Zone Industrielle du Lobel
- > **LONGUENESSE** : route des Bruyères
- > **SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM** : rue du Bras
- > **AIRE-SUR-LA-LYS** : Zone d'Activité Saint-Martin
- > **DENNEBROEUCC** : lieu-dit le moulin à vent, RD 92E

HORAIRES

Les horaires d'ouvertures sont les mêmes pour toutes les déchetteries du SMLA.

HORAIRES D'ÉTÉ

Du lundi au samedi : 9h - 18h30

HORAIRES D'HIVER

Du lundi au vendredi :
9h - 11h45 et 14h - 17h30
Samedi : 9h - 17h30

Le service collecte en chiffres

28 

véhicules de collecte

80 
agents de collecte

+
100
tournées par semaine



112 536
conteneurs individuels

602 
conteneurs aériens dont

196
conteneurs papiers cartons

406
conteneurs verre

Un doute, une question ?

Contactez le service collecte au numéro vert (appel gratuit depuis un poste fixe)

0 800 676 053 Service & appel gratuits

Informations et formulaires de demande en ligne :

www.ca-psy.fr/dechets